

Les enseignants déplorent l'absence du fait religieux dans la liste des disciplines fondamentales

Religion pas obligatoire au gymnase

« ANNE-SYLVIE SPRENGER, PROTESTINFO »

Maturité fédérale » La messe est dite: l'enseignement du fait religieux ne sera pas imposé au niveau gymnasial, comme l'espéraient différents acteurs de la société civile. A commencer par les enseignants du secondaire, pourtant en première ligne pour juger de la nécessité de rendre un tel apprentissage obligatoire ou non.

Dans le cadre de la consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), ces derniers avaient en effet prononcé, par la voix de leur faitière nationale – la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) –, leur interpellation sans équivoque.



« L'un des objectifs du gymnase est de développer la sensibilité éthique des étudiants »

Lucius Hartmann

« La SSPES regrette que la proposition présentée ne règle pas l'ensemble des problèmes identifiés à l'échelon national », postulaient-ils. Et de préconiser, en premier lieu, « une obligation plus contraignante » concernant la branche « philosophie et/ou religions », pour laquelle sa « Conférence des présidents exige à une nette majorité une obligation dans tous les cantons ».

Revirement décevant

Au final, aucune de ces deux branches – combinées ou non – n'aura été retenue dans la



L'enseignement des religions n'a pas été retenu comme discipline fondamentale dans la nouvelle ordonnance sur la maturité fédérale, mais subsiste comme option complémentaire dans presque tous les cantons. Keystone

liste des disciplines fondamentales, soit obligatoires dans toute la Suisse. Et alors que le projet soumis à consultation octroyait pourtant aux cantons la possibilité de rendre obligatoires ces enseignements à l'échelle cantonale, à l'arrivée, seule la philosophie tire un brin son épingle du jeu, en gardant ce potentiel d'« être proposée comme discipline fondamentale secondaire ».

De son côté, l'enseignement du fait religieux passe au niveau fédéral à la trappe, ou plutôt se perd dans le magma invisible de toutes les disciplines supplémentaires pouvant être proposées par les cantons – le texte final ayant renoncé à établir une telle liste.

Mais que s'est-il donc passé? Laurent Droz, responsable du projet de révision pour le compte de la Conférence des

directeurs et directrices d'établissements cantonaux de l'instruction publique (CDIP), se veut nuancé. « Je ne parlais pas d'un retour en arrière, puisque dans les faits, le statu quo demeure », explique-t-il. Il admet toutefois que « le projet proposé esquissait effectivement un pas en avant ».

En cause de ce revirement, « principalement la position des cantons, soucieux de ne pas

complexifier encore davantage la grille horaire des élèves », indique-t-il. En Suisse romande, l'opposition claire est venue des cantons de Genève et Fribourg (lire encadré). Pour leur part, Vaud, Neuchâtel, Berne et le Valais ne se sont simplement pas prononcés sur la question. Sur l'ensemble du territoire helvète, on compte à l'heure actuelle « entre 8 et 10 cantons sur 26 où l'enseignement sur les

religions est obligatoire », renseigne Laurent Droz. « Et je suis convaincu que ceux-ci vont le maintenir. »

Liberté défavorable

Le président de la SSPES Lucius Hartmann confirme la déception des professeurs du secondaire. « A une époque où des conflits d'origine religieuse couvent en différents endroits du monde, une telle perspective est importante et fait partie intégrante de la culture générale », exprime-t-il. La décision de ne pas faire rentrer ces deux disciplines dans la liste des branches obligatoires – contrairement à l'informatique et à « économie et droit » – leur apparaît dès lors incohérente.

« L'un des objectifs de la filière gymnasiale est précisément de développer la sensibilité éthique des étudiants », expose-t-il. Et ce, dans la perspective d'acquisition d'une « maturité sociale » (entendue comme « la capacité à assumer des responsabilités exigeantes au sein de la société »), l'un des deux objectifs majeurs que souhaitait justement renforcer cette révision. « Il serait donc logique d'introduire l'enseignement du religieux comme matière fondamentale », soutient-il. Sans quoi, « le risque existe alors que les candidats à la maturité qui n'ont pas suivi un enseignement en philosophie et religion n'acquiescent pas ou pas suffisamment ces compétences ».

Représentant la CDIP, Laurent Droz, rappelle qu'un enseignement sur les religions « existe en tant qu'option complémentaire dans presque tous les cantons ». Et de préciser que celle-ci « rencontre d'ailleurs beaucoup de succès ». « Lorsqu'une discipline n'est pas obligatoire, elle est en concurrence avec d'autres offres », répond le président de l'association des enseignants du secondaire. « Il n'est alors pas possible pour les élèves de la choisir sans renoncer à d'autres disciplines. »

Ruth Pfister, responsable du dicastère de la formation et de la culture au sein du Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse, parle d'une « occasion manquée » pour le paysage éducatif suisse. « Il incombera encore aux cantons de décider de la manière dont ils entendent traiter la discipline religions dans les gymnases. Ainsi, la Suisse reste un patchwork en ce qui concerne l'enseignement du fait religieux. »

Des disparités frappantes entre les cantons

Entre absence et obligation, l'enseignement du fait religieux dépend entièrement du bon vouloir des cantons. Tour d'horizon au niveau gymnasial.

Berne Le canton de Berne propose une option complémentaire « Sciences des religions », à raison de 2 périodes durant les deux dernières années de formation.

Fribourg La branche « Sciences religieuses » est une discipline obligatoire dans le canton (deux heures hebdomadaires en 1^{re} année). Elle peut également être dispensée en option complémen-

taire à choix en 3^e et 4^e années, à raison de 2 heures par semaine.

Genève Aucune branche n'est dédiée à l'enseignement du fait religieux. Il n'est pas non plus prodigué dans le cadre d'une autre discipline.

Jura La discipline « Science des religions » est proposée en tant qu'option complémentaire, à hauteur de 2 périodes en 2^e et 3^e années.

Neuchâtel Aucune branche n'est consacrée au fait religieux. Un chapitre de l'enseignement en philosophie (obli-

gatoire dans le canton) lui est cependant consacré sous l'intitulé « Connaissance des religions ».

Valais Le cours « Ethique et cultures religieuses » est obligatoire. Deux périodes d'enseignement lui sont consacrées durant la 1^{re} année, puis une période en 2^e année.

Vaud Au gymnase, la discipline nommée « Histoire et science des religions » est proposée en tant qu'option complémentaire à choix (3 périodes par semaine) pour les élèves de 3^e année. »

ASS/PROTESTINFO

« La population syrienne est totalement exsangue »

Témoignage » Plus de 90% des Syriens vivent dans la pauvreté. De passage à Fribourg, Mgr Georges Salim Khawam, archevêque grec-catholique melkite, témoigne.

« Quel sens cela a-t-il de punir toute une population quand ce sont les cercles du pouvoir à Damas que l'on veut atteindre? » interroge Mgr Georges Salim Khawam, invité dimanche dernier à Fribourg à l'occasion de l'assemblée générale de

l'Association suisse de Terre Sainte. L'archevêque melkite de Lattaquié, Tartous et de la vallée des Chrétiens dénonce des mesures qui frappent uniquement la population civile, complètement exsangue. D'autant plus que le tremblement de terre du 6 février a semé la désolation dans les régions d'Alep et de Lattaquié, provoquant la mort de plus de 6000 personnes.

Evoquant la situation après 12 ans de guerre – qui ont provoqué l'exil de près de 7 millions

de Syriens et autant de déplacés internes –, Mgr Khawam décrit l'appauvrissement croissant de la population, dans un pays où l'électricité n'est fournie qu'une heure sur cinq, qui connaît une forte inflation et de graves pénuries dans tous les secteurs de la vie, aggravées par les sanctions internationales. « On nous étouffe! » lance-t-il. Un simple employé d'Etat gagne l'équivalent de 12-13 dollars par mois.

Grâce au soutien qu'il reçoit à travers Catholica Unio, Aide

à l'Église en Détresse et l'Association suisse de Terre Sainte, Mgr Khawam organise la distribution de vêtements et finance la scolarité et le loyer des personnes inscrites sur les listes des personnes dans le besoin établies par les paroisses.

Mais une grande partie de la population aimerait émigrer. « Ceux qui sont déjà partis, ce sont les jeunes, les gens formés, les universitaires, les professeurs, les médecins, les infir-

mières, les commerçants. Ne sont restés que ceux qui n'avaient pas les moyens de partir, les plus âgés qui, souvent, ont tout vendu pour que leurs enfants puissent partir à l'étranger... » Et de le déplorer amèrement: « Dans certaines familles, on me dit que c'est un seul des enfants qui peut manger aujourd'hui, son frère ou sa sœur mangeront le lendemain. Ils mangent à tour de rôle, c'est inhumain! »

JACQUES BERSET, CATH.CH

ROME

3200 RÉFUGIÉS JUIFS

Quelque 3200 juifs fuyant les persécutions fascistes et nazies ont pu trouver refuge au sein de 155 congrégations religieuses à Rome. C'est ce qu'indique un important document redécouvert dans les archives de l'Institut biblique pontifical. Il offre un nouvel éclairage sur la protection des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, alors que l'action de l'Église face à la Shoah est sujette à controverses. CATH.CH